

SMITED
Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets
des Deux-Sèvres

COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2020

Réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jacques DIEUMEGARD

LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 53
Présents: 28
Pouvoirs : 0
Votants : 28
Date de de convocation : 21 février 2020
Affichage : le 28 février 2020

Délégués titulaires présents : MM. BERNIER Jean-Michel, PANNETIER Michel LOISEAU Joël, GUILLOTEAU Guy, MARY François, MENARD Rémy, POINT Serge, GUERINEAU Louis-Marie, DIEUMEGARD Jacques, BERNAUDEAU Serge, DIEUMEGARD Claude, BLOT Alain, ROCHARD Sébastien, FERJOU Claude, PETIT Jean-Jacques, BERNARD Pierre, CACLIN Philippe, BOINIER Philippe HAYE Jean-Marie, DENIS Luc, FOUCHE Etienne, BILLEROT Régis, GARAUULT Jean-Pierre, MATHIS Philippe, BARREAULT Jean-Louis, ONILLON Denis, FERRON Jean-François, OLIVIER Pascal,

Délégués Suppléants présents : Néant

Délégués titulaires excusés : MM. CHOUTEAU Yves, Me DUBRAY Marguerite, M. MORIN Yves, PIERRE Gérard, SIMONNEAU Jean, BODIN Jean-Pierre, Me REGNIER Dominique, Me CORNUAULT Gisèle, MM. MENANT Jean-Michel, LHERMITTE Jean-François, DUMONT Alain, MORICEAU Claude, BOULORD Gérard, BEVILLE André, GOMES François DURGAND François, LEROY André, Me VEQUE Marie-Claire, CATHELINEAU Eric, JOLLET Didier, RENAULT Jean-Michel, DUPUIS Christian, Mme AUZANNET Suzette, MM. PRINCAY Jacky, ROBERT Daniel

Secrétaire de Séance : M. BLOT Alain

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019
2. Ouvertures de postes
3. Fermetures de postes
4. Adhésion au dispositif de traitement des dossiers d'allocation chômage
5. Autorisation de signature du marché de traitement des OMR et déchets des déchetteries
6. Déclaration sans suite de la procédure concurrentielle de marché public global de performance
7. Désignation du directeur de la régie à autonomie financière traitement des déchets
8. Vente de matériel
9. Compte administratif 2019
10. Compte de gestion
11. Avenant n°3 Convention entente CAN
12. Affectation du résultat 2019
13. Bilan des flux 2019
14. Information concernant des virements de crédits
15. Questions diverses

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2019

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

Aucune remarque n'est apportée. En conséquence, le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain BLOT est désigné secrétaire de séance.

2 / OUVERTURES DE POSTES

Le SMITED s'est doté d'une régie à autonomie financière le 1^{er} janvier 2019. Il en découle une double gestion comptable et une double gestion des personnels sous statut public et privé.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, 3 agents ont quitté le SMITED, un ingénieur et 2 techniciens. Ces derniers exerçaient des missions d'ordre technique mais également d'ordre administratif et financier.

Leurs activités ont donc été réparties sur le responsable du pôle stockage mais aussi sur les agents du service administratif et financier.

C'est pourquoi, dans l'objectif de faire face à ce surcroît de travail permanent, relatif à l'élaboration des marchés publics, au suivi de l'exécution budgétaire et au contrôle des actes administratifs, il est proposé la création d'un poste de responsable administratif et financier pour assurer ces missions.

Conformément aux statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, Monsieur le Président propose l'ouverture du poste suivant :

Grade	Nombre de poste	Date d'ouverture de poste
Rédacteur principal de 1 ^e classe	1	01/03/2020

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion interne, il est proposé d'ouvrir les postes suivants :

Grade	Nombre de poste	Date d'ouverture de poste
Ingénieur Hors Classe	1	01/04/2020
Rédacteur principal de 2 ^e classe	1	01/04/2020

Les crédits sont inscrits au budget.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'ouverture des 3 postes ci-dessus.

Délibération n°ASDél2020028AA01

3 / FERMETURES DE POSTES

Conformément aux statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du comité technique émis lors des réunions du 13 novembre 2019 et du 17 décembre 2019, Il est demandé les fermetures de postes suivantes :

Grade	Nombre de poste	Date de fermeture de poste
Technicien Principal de 1 ^{ere} classe	1	01/04/2020
Adjoint Technique principal de 1 ^{ere} classe	1	01/04/2020

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la fermeture des 2 postes ci-dessus.

Délibération n°ASDél2020028AA02

4 / ADHESION AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'ALLOCATION CHOMAGE

Monsieur le Président informe le conseil syndical que :

- le centre de gestion des Deux-Sèvres a confié au centre de gestion de la Charente-Maritime le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- ce dernier s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le centre de gestion de la Charente-Maritime :
 - ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
 - ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
 - ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
 - ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
 - ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
 - ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- le centre de gestion des Deux-Sèvres prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées et le coût de l'étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage.

Par ailleurs, il convient de préciser que Le CDG 79 a établi une tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les prestations de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers. Les tarifs fixés correspondent à ceux établis dans le cadre du conventionnement avec le CDG 17 et sont précisés dans la convention d'adhésion :

✓ Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 €
✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites.....	37,00 €
✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 €
✓ Suivi mensuel (tarification mensuelle)	14,00 €
✓ Conseil juridique (30 minutes)	15,00 €

Considérant l'intérêt pour le SMITED d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers,

le Comité Syndical décide à l'unanimité :

-d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le centre de gestion des Deux-Sèvres, de rembourser au CDG 79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

-d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion ;

-d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Délibération n°ASDél2020028AA03

5 / AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAITEMENT DES OMR ET DECHETS DES DECHETTERIES

Le SMITED réceptionne les déchets ménagers du département des Deux-Sèvres, hormis la Communauté d'Agglomération du Niortais (à l'exception de 4800 tonnes prévues dans la convention d'entente), sur son centre de tri mécano biologique de Champdeniers situé dans la ZAE de Montplaisir.

Le SMITED exploite également l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de La Loge située sur la commune de Coulonges Thouarsais, qui reçoit les déchets ménagers après pré-

traitement au centre de tri mécano biologique de Champdeniers. Ce site réceptionne aussi les tout venant des collectivités adhérentes ainsi que les déchets industriels des entreprises locales.

Les prestations du présent marché concernent le traitement et l'élimination des OMR, après traitement sur le TMB, et des déchets encombrants issus des déchèteries (tout venant) produits par les ménages, ainsi que les déchets industriels banals assimilés, provenant du territoire des adhérents du SMITED.

Ce marché a été lancé, en particulier dans l'objectif d'assurer le traitement des déchets ci-dessus pendant la période de travaux de réalisation de 2 alvéoles sur le site de stockage de La Loge. Ces travaux s'étaleront d'avril à juin 2020, soit 3 mois, auxquels il convient d'ajouter le délai d'instruction de 3 mois de la DREAL pour la mise en service de ces nouvelles installations, soit une durée maximum de 6 mois.

Caractéristiques du marché et déroulement de la procédure

Il s'agit d'un accord cadre sans minimum ni maximum passé après une procédure d'appel d'offres Européen.

La quantité maximale indicatrice, figurant dans l'annexe financière est de 47 000 tonnes par an.

La durée du marché est de 1 an, à compter du 1^{er} mars 2020, reconductible 3 fois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 décembre 2019 dans le BOAMP et le 17 décembre 2019 au JOUE. La date limite de remise des offres était fixée au 15 janvier 2020 à 12h. Dix entreprises ont retiré un dossier par voie électronique, une seule entreprise, SUEZ RV Sud-Ouest, a déposé une offre.

Attribution du marché

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, le 4 février 2020, et au vu du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à SUEZ RV Sud-Ouest, sur la base d'un cout à la tonne (hors TGAP) de 88 € HT.

Il convient de rappeler que les tonnages indiqués dans l'annexe financière (47 000 T/an) ne sont qu'un maximal indicatif. En effet, seules les quantités réellement apportées sur le site de traitement du prestataire seront facturées.

Il n'y a donc aucun engagement minimum pour le SMITED. En outre, le prestataire sera tenu d'accepter les apports de déchets du SMITED sur la période de 4 ans, à compter du 1^{er} mars 2020.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché ci-dessus.

Délibération n°ASDél2020028MP01

6 / DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE CONCURRENTIELLE DE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE

1/ Rappel de l'historique du projet de modernisation du centre de tri mécano-biologique

« L'Usine » de Champdeniers-Saint-Denis est une installation de traitement mécano-biologique d'ordures ménagères, mise en service au mois de juillet 2008, et conçue pour traiter 60 000 t/an d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Avec ce nouvel outil, le SMITED a, dans un premier temps, diminué de 35% à 40% les tonnages évacués en enfouissement, dans un contexte fiscal où la TGAP pour l'incinération et l'enfouissement grimpait progressivement.

Le SMITED a souhaité améliorer ces chiffres et a décidé, en 2010, de mettre en place avec le cimentier CALCIA à Airvault (79) une convention pour la livraison de CSR (Combustibles Solides de

Récupération) avec une première production limitée mais à taille industrielle. Ainsi, au mois d'octobre 2013, a démarré la première chaîne de production de CSR, à partir du stabilisat obtenu dans le cadre de l'affinage du compost. La production est limitée par la quantité acceptée à la cimenterie, toutefois, le taux de valorisation global de l'Usine atteignait 52%. Des essais de criblage sur le CSR issu du stabilisat (refus d'affinage après compostage) menés en 2016 et 2017 ont permis d'améliorer la qualité du CSR.

Les travaux de couverture du biofiltre, d'installation d'un ventilateur et d'une cheminée ont été réalisés à l'été 2009. Un nouveau système de répartition de l'air et de captation sur l'ensemble des halls de l'Usine a été mis en place en 2016, cependant le biofiltre d'origine est toujours en place, avec une capacité de 75 000 m³/h. Comme cela a déjà fait l'objet d'une étude de redimensionnement en 2015, une précédente consultation pour l'amélioration des conditions de travail dans les halls (notamment à cause de la nouvelle chaîne de broyage) a conduit au dimensionnement d'une capacité supplémentaire de filtration de l'air de 35 500 m³/h.

Il convient de préciser que les tonnages réceptionnés sur l'Usine ont varié depuis sa mise en service, et sont en baisse sensible ces dernières années. Ainsi, dans le cadre des travaux de modernisation, l'ensemble serait dimensionné sur la base de 45 000 tonnes par an d'OMR réceptionnées sur site, traitées en 2 postes, 5 jours/semaine.

Pour ce qui concerne le CSR, celui-ci doit avoir une qualité conforme à l'arrêté du 23 mai 2016 relatif à la préparation des combustibles solides de récupération en vue de leur utilisation dans des installations relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

A la suite d'une procédure de mise en concurrence, le SMITED a retenu en 2017, le groupement NALDEO/OLFACTO et le cabinet SARTORIO pour l'accompagner dans les modalités de marchés, la réalisation des études nécessaires à l'élaboration des différents cahiers des charges, la consultation des entreprises et le suivi des travaux permettant de reconfigurer le centre de tri mécano biologique.

Différentes étapes lors des études du groupement NALDEO/OLFACTO ont permis au SMITED de se positionner sur les points ci-après :

- Février 2018 : Choix du type de marché,
- Juin 2018 : Dimensionnement du projet et performances envisagées, évaluation des niveaux d'investissements et d'exploitation.

Un point d'étape, en fin d'année 2018, a établi les critères de priorité de fonctionnement fixés par le SMITED :

- Critère 1 : Conditions de travail des salariés, cohérence avec la réglementation et avec l'arrêté d'exploitation
 - Critère 2 : Impacts financiers
 - Critère 3 : Impacts environnementaux
-
- Passage d'une exploitation en régie à une externalisation des prestations qui seraient confiées à un prestataire privé.
 - Recours à un Marché Public Global de Performance qui confierait la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance à un seul et même prestataire. La durée du marché serait de 8 ans.

La consultation, lancée en début d'année 2019, a donné lieu à une seule candidature ; celle du groupement COVED/SOGEFA qui a été déclarée conforme au règlement. Le groupement a transmis une offre initiale en septembre 2019 qui a été présentée en CAO le 04 octobre 2019.

Le groupement a été autorisé à soumettre une offre intermédiaire transmise en décembre 2019, puis une offre définitive, le 24 janvier 2020. Ce délai de remise a été différé au 10 février 2020, à la demande du candidat, du fait que le groupe COVED/PAPREC s'est repositionné par rapport à la loi d'économie circulaire et notamment la production de compost issu de TMB à l'horizon 2027.

2/ Décision de la Commission d'Appel d'Offres

Lors de la réunion du 19 février 2020, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont pris connaissance :

- de l'analyse technique par le bureau d'études NALDEO
- de l'analyse juridique par le cabinet d'avocats SARTORIO
- de l'étude prospective financière par le cabinet NALDEO stratégies publiques

L'analyse financière de l'offre finale de la société COVED réalisée par Naldéo, révèle un coût annuel d'exploitation du TMB de 3 460 707 €. L'exploitation par le Smited s'élèverait à 2 318 675 € après intégration des charges supplémentaires liées à la valorisation du CSR pour les tonnages prévus dans l'offre COVED.

Ainsi, le surcoût entre l'exploitation par la société COVED et l'exploitation par le SMITED atteindrait **1 142 032 €, soit + 25.40€/tonne.**

La prospective financière a également examiné plusieurs scénarios de travaux de modernisation et de modes d'exploitation du TMB. L'objectif de cette prospective est d'intégrer les données financières (coûts d'exploitation, amortissements, emprunts, etc...) de ces différents scénarios dans le budget « Traitement » du SMITED afin d'en réaliser des simulations pour les années 2021 à 2026 et, au final, d'évaluer l'incidence sur le coût à la tonne appliqué aux adhérents.

Par ailleurs, compte-tenu du fait que le projet ne prévoit plus la production de compost mais 11 500 tonnes de CSR à haut PCI et 12 342 tonnes de CSR bas PCI, le taux de diversion garanti dans l'offre finale COVED ne s'élève qu'à 56%.

En effet, la société ne prend pas d'engagement sur la reprise du CSR bas PCI et n'intègre pas dans son offre le transport de celui-ci.

A partir de ces éléments, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer sans suite la procédure concurrentielle de marché public global de performance.

Monsieur Bernier s'interroge sur l'interdiction, à compter de 2027, de la production de compost. En effet, si le compost ne peut plus être valorisé alors il conviendra de repenser globalement la filière. Dans ces conditions, il préconise d'incinérer les déchets plutôt que d'engager un programme risqué et coûteux d'investissement.

Monsieur Hays fait un parallèle avec sur le projet de centre de tri de Loublande dans le Nord Deux-Sèvres et pense que cet investissement est tout aussi risqué au regard des évolutions de la société et des politiques nationales en matière de tri des déchets recyclables, en particulier concernant la consigne.

Monsieur le Président indique qu'il conviendra de prévoir un projet de modernisation du TMB qui sera évolutif afin de produire du compost jusqu'en 2026.

Monsieur Caclin précise que l'ADEME travaille sur un appel à projet de valorisation du CSR à destination des chaufferies industrielles.

Monsieur le Président recentre le débat sur la procédure à choisir pour les travaux de modernisation du TMB et insiste sur la nécessité de procéder aux travaux urgents de changement de la masse filtrante du biofiltre, d'amélioration de la qualité de l'air et de reprise partielle de la toiture du hall d'affinage.

Monsieur Bernier s'accorde à dire que les travaux urgents sont à lancer mais que pour les travaux de modernisation du TMB, il convient d'intégrer la Communauté d'Agglomération de Niort dans les réflexions.

Monsieur le Président précise que la Communauté d'Agglomération de Niort sera très largement associée au projet, d'ailleurs plusieurs échanges se sont déjà tenus à ce sujet entre les directions du SMITED et de la CAN.

Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical les deux scénarios suivants :

1/ Relance d'une procédure de Marché Public Global de Performance (conception, réalisation, exploitation, maintenance par une société privée pour une durée de 8 ans).

ou

2/ Lancement d'une procédure de consultation pour un marché public de travaux de modernisation du TMB avec maîtrise d'ouvrage SMITED et exploitation en régie.

Après débat, le Comité Syndical vote, à l'unanimité, pour le lancement d'une procédure de consultation pour un marché public de travaux de modernisation du TMB avec maîtrise d'ouvrage SMITED et exploitation en régie.

Délibération n°ASDél2020028MP02

7 / DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE TRAITEMENT DES DECHETS

Monsieur le Président rappelle que le SMITED est en charge de la compétence Traitement des déchets, qui constitue un service public industriel et commercial.

Lors de la réunion du comité syndical du 23 Novembre 2018, les élus ont décidé de créer une régie à autonomie financière pour l'exploitation du service Traitement des déchets.

Au cours de cette même réunion, il a été décidé d'approuver les statuts de la régie, de nommer les membres du conseil d'exploitation et de désigner le directeur de la régie.

Madame Isabelle GAUTHIER assurait la fonction de directrice de la régie à autonomie financière. Cette dernière ayant fait valoir ses droits à la retraite, elle sera remplacée à ce poste par Monsieur Alain GIRAULT.

Aussi, il est proposé de désigner Monsieur Alain GIRAULT comme Directeur de la régie à autonomie financière Traitement, à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette désignation.

Délibération n°ASDél2020028AT01

8 / VENTE DE MATERIEL

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'un chariot télescopique utilisé sur le site de La Loge est proposé à la vente, compte-tenu du fait que cet équipement n'est plus nécessaire du fait des nouvelles règles d'exploitation du site.

Les caractéristiques de cet équipement sont données ci-après :

Marque : JCB Agri

Type : 540 S

Numéro de série : 1016988

Date d'acquisition : 31 décembre 2003

Prix d'achat : 55 585 € HT

Nombre d'heures d'utilisation : 1114

L'acquéreur aura à sa charge les frais de remise en état, dont le montant s'élève à 3 543,82 €HT.

Le comité syndical autorise le Président à vendre un chariot télescopique au prix de 10 500 € HT.

Les crédits seront imputés au compte de recettes 775 du budget traitement du Smited.

Délibération n°ASDél2020028AF01

9/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Préalablement au vote du compte administratif, et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical doit désigner un président de la séance. Monsieur Régis BILLEROT est désigné secrétaire de séance.

Budget STRUCTURE

L'examen du compte de résultat définitif de l'exercice 2019 fait apparaître :

Dépenses de Fonctionnement	3 705 433.16
Recettes de Fonctionnement	1 791 391.70
Résultat net de Fonctionnement 2019	-1 914 041.46
Report Excédentaire antérieur	2 174 885.33
Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2019 de	260 843.87
En investissement, les résultats sont les suivants	
Dépenses d'Investissement	612 358.88
Report excédentaire n-1	593 297.96
Recettes d'Investissement	69 444.00
Résultat d'Investissement 2019	50 383.08
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	0
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	0
Soit un solde net d'investissement fin 2019 de	50 383.08
Résultat cumulé des deux sections	311 226.95

Après mise au vote par le 1^{er} vice-président, le compte administratif structure 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°ASD6I2020028AF02

Budget TRAITEMENT :

L'examen du compte de résultat définitif de l'exercice 2019 fait apparaître :

Dépenses de Fonctionnement	8 494 153.52
Recettes de Fonctionnement	11 035 668.49
Résultat net de Fonctionnement 2019	2 541 514.97
Report Excédentaire antérieur	0
Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2019 de	2 541 514.97
<i>Affectation report excédent antérieur (en provenance du budget STRUCTURE)*</i>	<i>-2 018 492.68</i>
<i>Résultat réel de l'exercice 2019 en fonctionnement</i>	<i>523 022.29</i>
En investissement, les résultats sont les suivants	
Dépenses d'Investissement	3 146 255.96
Report n-1	0
Recettes d'Investissement	2 987 830.34
Résultat d'Investissement 2019	-158 425.62
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	342 890.60
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	0
Soit un solde net d'investissement fin 2019 de	-501 316.22
Résultat des deux sections année 2019	21 706.07
Résultat cumulé des deux sections	2 040 198.75

Après mise au vote par le 1^{er} vice-président, le compte administratif traitement 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°ASD6I2020028AF03

COMMENTAIRE PAR CHAPITRE (cumul des 2 budgets) – COMPARAISON 2019/2018 :

Fonctionnement Dépenses :

011 Charges à caractère général : elles ont augmenté de 97 145 € par rapport à l'exercice précédent, soit +2.7%. Les charges à caractère général sont contenues.

012 Charges de personnel : elles ont diminué de 41366 €, malgré le recrutement des contractuels sous statut de droit privé plus coûteux en charges patronales.

3 postes ont été fermés en 2019 : un technicien (logistique et transports), un conducteur routier et un technicien (Hygiène & Sécurité).

042 Dotations aux amortissements : comme prévu, elles continuent leur diminution amorcée en 2018 ce qui redonne des moyens en section de fonctionnement.

66 charges financières : la dette vieillissant, les charges d'intérêt diminuent d'année en année.

67 Charges exceptionnelles : le montant inscrit au budget STRUCTURE correspond à l'affectation de la trésorerie à la Régie que l'on retrouve en recettes exceptionnelles du budget TRAITEMENT.

68 Dotations aux provisions : 510 000 € avaient été provisionnés en 2018. Ils ont été réinscrits au budget TRAITEMENT en 2019 en provenance du budget STRUCTURE augmenté d'une nouvelle dotation de 450 000 €. Le SMITED dispose donc de 960 000 € :

- en prévision de la hausse de la TGAP
- pour des gros travaux et réparations au CTMB.

Fonctionnement recettes :

013 Atténuation de charges : 840 434.90 € ont été remboursés par la régie au budget STRUCTURE qui supporte la totalité des salaires des agents fonctionnaires.

70 Vente de produits : on enregistre une augmentation notable des ventes de produits due à l'adaptation des tarifs des inertes et des tout venants (briques plâtrières, etc.)

74 Participations des adhérents : 135 000 € de l'ADEME ont été encaissés pour le CODEC. De plus, la demande de participations 2019 était sensiblement supérieure à celle de 2018.

77 Produits exceptionnels : cf. commentaire chapitre 67

Investissement dépenses et recettes :

On enregistre un léger déclin du remboursement des emprunts en dépenses et de leur financement en recettes, pour les mêmes causes qu'indiqué au chapitre 042 en section de fonctionnement.

Les opérations de travaux sont en nette augmentation en 2019 : + 1 130 894 €. Les opérations 63, 64 et 65, soit 641 932 €, sont totalement autofinancées.

342 890.60 € seront reportés en dépenses sur 2020 et seront financés par l'excédent cumulé.

10/ COMPTE DE GESTION 2019

Pour le budget Structure, un écart de 49 485,92 € est constaté, en prévisions, entre le Compte de gestion et le Compte administratif. Cet écart s'explique par les cessions d'actifs. En effet, les crédits n'ont pas été inscrits au compte 024 en recettes d'investissement. Il a donc été effectué une décision modificative technique dans le Compte de gestion par la trésorerie, mais pas dans le Compte administratif. En tout état de cause, cela n'a pas d'incidence sur la conformité des comptes.

Concernant le budget Traitement, le compte de résultat de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Comptable du Trésor est conforme aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Les comptes de gestion sont certifiés conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2019.

Après mise au vote par le Président, le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°ASDél2020028AF04 et Délibération n°ASDél2020028AF05

11/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Budget STRUCTURE :

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible, **260 843.87 €**, soit affecté en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 excédent) et **50 383.08 €** affectés en section d'investissement (compte 001 excédent).

Délibération n°ASDél2020028AF06

Budget TRAITEMENT

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible après financement de la section d'investissement de **2 040 198.75 €** (compte 002 excédent), soit affecté en report à nouveau sur la section de fonctionnement

Après mise au vote par le Président, les résultats du budget Structure et du budget Traitement sont effectués comme ci-dessus, à l'unanimité.

Délibération n°ASDél2020028AF07

12/ AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LA CAN ET LE SMITED POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2019 (Point rajouté en séance)**

Le Conseil d'Agglomération du Niortais a approuvé, le 10 avril 2017, la convention d'entente entre la CAN et le SMITED pour le traitement des déchets résiduels.

La convention prévoit un apport par année civile de 4 800 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers le tri mécano biologique du SMITED à un tarif de traitement voté tous les ans par le Comité Syndical du SMITED et dont le détail est précisé ci-après.

En 2019, l'apport a été de 4779 tonnes et non de 5065,24 tonnes, comme précisé dans la délibération du 13 décembre 2019.

Les tarifs et montants sont répartis en 2 budgets au SMITED : un HT et un TTC

Montant des frais de participation après actualisation des tarifs 2020		
<i>Intitulé des prestations</i>	<i>Dépenses forfaitaires déclinées par PU</i>	<i>Montant après avenant</i>
Frais de prétraitement des OMR en TMB et stockage ISDND des résidus	4 800 T à 97.50 € HT /T	468 000 €
Frais de transport des résidus (50%) vers ISDND	2 400 T à 8.30 € HT/T	19 920 €
Participation Budget Traitement en HT		487 920 € HT
Frais d'administration générale en TTC	1.29 € TTC/hab (inchangé)	30 757 €
Participation budget STRUCTURE en TTC		30 757 € TTC


Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité :

- la modification de la délibération du 13 décembre 2019,
- l'avenant n°3 à la convention d'entente signée le 3 mai 2017 et autorise le Président à signer ledit avenant.

Délibération n°ASDél2020028AF08

13/ BILAN DES FLUX 2019

Le bilan des flux de déchets ménagers, pour l'année 2019, est présenté dans les tableaux suivants :

		ENTREES					
		TOTAL					
		55 285,44					
↓							
Collectivité productrice	TTX	OMR	TV	SYNTHESE GLOBALE OMR +TV			
CA NIORTAIS	4 779,82	4 779,82	0,00		tonnes	%	
CA2B	11 554,07	8 428,08	3 125,99	ENTREES	55 285,44	100%	
CC AIRVAUDAIS VDT	1 444,72	973,68	471,04	TMB	43 420,59		
CC DU THOUARSAIS	7 961,84	6 523,00	1 438,84	VALO EVIT	24 950,79	45%	
CC MELLOIS TEOM 78%	8 993,96	6 883,31	2 110,65	ISDN LG	26 676,74	48%	
CC MELLOIS REOM 22%	2 467,94	1 872,63	595,31	ISDN EXT	3 657,91	7%	
CC PARTHENAY GATINE	5 996,99	4 626,65	1 370,34				
SMC	9 636,02	7 430,02	2 206,00	VALO TMB SUR OMR		57%	
CC VAL DE GATINE	2 450,08	1 903,40	546,68				
Total	55 285,44	43 420,59	11 864,85	DAE La Loge à ajouter		2 105,16	
				DAE Ste Eanne à ajouter		420,80	
				TV lourd à ajouter		779,62	
FLUX DIRECTS		TRANSFERTS					
OMR	13 255,45	Site	TTX	OMR	TV		
TV	6 952,89	BRESSUIRE	8 428,08	8 428,08	0,00		
Total	20 208,34	LA LOGE	7 400,50	7 400,50	0,00		
UNITES DE TRAITEMENT		STE EANNE*	3 250,78	1 044,78	2 206,00		
Total	55 285,44	LOUBEAU	11 217,92	8 511,96	2 705,96		
		NIORT	4 779,82	4 779,82	0,00		
		Total	35 077,10	30 165,14	4 911,96		
		* hors DAE					
		TMB	43 420,59	VALO THERMIQUE			
		OMR Dir	13 255,45	CSR			5 506,45
		OMR Trans	30 165,14	VALO MAT			3 012,76
		ISDND LG	10 307,14	Ferreux 1			392,00
		OMR Dir	0,00	Ferreux 2			135,10
		OMR Trans	0,00	Alu			42,62
		TV Dir	6 090,10	Compost			2 443,04
		TV Trans	4 217,04	PERTE MASSIQUE			
		ISDND EXT	1 557,71	DIF			14 237,28
		OMR Dir	0,00	ISDND NTAXE			
		OMR Trans	0,00	INERTES			2 194,30
		TV Dir	862,79	SORTIES TMB			
		TV Trans	694,92	Total			43 420,59
		TOTAL ISDND EXT	3 657,91				
		TOTAL ISDND LA LOGE	29 982,32				
		**Cycle court + CSR non valorisable = 43,44 t					
		*** Déchets incendie					

La production de déchets sur le SMITED est de 55285 tonnes en 2019 (78.54% d'OMR et 21.46% de Tout Venant de déchetteries).

Comparativement à l'année 2018, 8.53% d'OMR en moins ont été traités au TMB (soit 43421 tonnes en 2019 contre 47471 tonnes en 2018), baisse résultante entre autres des extensions de consignes de tri et de la mise en place de la tarification incitative dans certains territoires. En 2009, première année pleine, 54 446 tonnes d'OMR ont été traitées sur le TMB, soit une baisse sur une décennie de 20.25%.

La part de tout venant à stocker est en baisse en 2019 (11865 tonnes) par rapport à 2018 d'environ 10.8%, mais ce résultat est à mettre en perspective puisque près de 780 tonnes de tout venant lourds (briques plâtrières) ont été comptabilisées à part. Ci-dessous, l'évolution sur la dernière décennie :

TONNAGE TOUT VENANT SMITED (2009-2019)										
Exprimé en tonnes										
	Aeglo2B	CC Thouars	CC Airvaudais Val de Thouet	CC Parthenay Gâtine (inclus CC Thénezay)	SMC	CC Val de Gâtine	CC Mellois	TV Lourds Collectivités	Totaux	
2009	4101	1670	120	1355	3226	837	2621	0	13990	
2010	3785	1799	147	1409	3378	1020	2899	0	14437	4%
2011	3376	1818	131	1257	2796	1027	3091	0	13497	-7%
2012	3173	1885	138	1253	2422	873	3025	0	12769	-6%
2013	3779	1951	160	1222	2506	904	3305	0	13827	8%
2014	3779	1297	376	1342	2241	830	3407	0	13272	-4%
2015	3601	1087	375	1271	1884	769	2777	0	11765	-13%
2016	4048	1167	357	1317	2078	644	2333	0	11944	1%
2017	4168	1258	414	1107	1917	471	2197	0	11532	-4%
2018	4462	1712	561	1328	2232	516	2493	0	13305	13%
2019	3126	1439	471	1370	2206	547	2706	780	12644	-5%
Evolution Filière Tout Venant depuis 10 ans										
-10%										

Globalement sur 10 ans, la production de tout venant a chuté de 10% contre plus de 20% pour les OMR.

Concernant l'année 2019 :

- 18 618 tonnes de déchets ménagers ont transité sur les Transferts du SMITED (La Loge, Melle) soit 53.08 % des déchets transférés.
- 16 459 tonnes de déchets ménagers ont transité sur les Transferts extérieurs (Bressuire, Ste Eanne, Niort) soit 46.92% des déchets transférés.
- 20 208 tonnes de déchets ménagers arrivent en direct sur les Installations du SMITED soit 36.54% de la production totale 2019.
- La production de CSR a été de 5506 tonnes en 2019 contre 5561 tonnes en 2018 et 4070 tonnes en 2017.
- **Le taux de valorisation du TMB sur les OMR est de 57% en 2019**, contre 56% en 2018 et 51% en 2017. L'amélioration du taux de valorisation est principalement due à une meilleure maîtrise des livraisons de CSR.
- **Le taux d'évitement global du SMITED en 2019 (tout venant et OMR) est de 45% en 2019**, contre 44% en 2018 et 42% en 2017. Autrement dit, sur les 55 285 tonnes produites en 2019, 24 951 tonnes ont été valorisées et 30 335 tonnes ont été détournées en ISDND.
- La part de DAE traités par le SMITED augmente aussi pour atteindre 2 525 tonnes en 2019 (+ 9.83% par rapport à 2018 et + 14.55% par rapport à 2017). Cette augmentation intervient alors que la capacité de stockage en régie diminue. Elle est aussi la résultante des difficultés que peuvent rencontrer les industriels dans la valorisation de leurs déchets.
- La perte massive, atout n°1 du TMB du SMITED atteint en 2019, 32.79% contre 31.78% en 2018 et 32.10% en 2017.
- Pour ce qui concerne les inertes issus du TMB (actuellement détaxés), ce déchet posera un problème une fois l'ISDND de La Loge fermée (fin 2022) puisqu'il est riche en matière organique (échauffement du produit et risque associé)
- Enfin, pour faire face à l'interdiction de stockage des déchets sur l'ISDND de La Loge à l'été 2019, et consécutif à la reprise d'un incendie, le SMITED a détourné 3 657.91 tonnes de déchets sur l'ISDND d'Amilloux gérée par Suez.

Le SMITED présente pour cette année 2019, des ratios intéressants qui mettent en évidence les efforts entrepris. Néanmoins, si sur la partie OMR l'amélioration est constante depuis une décennie, la part des

tout venant de déchetteries ainsi que celle des DAE a une tendance à la baisse nettement moindre. Pour les DAE une hausse du gisement existe même. Des solutions sur ces deux déchets devront émerger ces prochaines années afin d'atteindre un taux d'évitement global du SMITED supérieur à 50% (45% en 2019).

14/ INFORMATION CONCERNANT DES VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Le Président informe que, afin de clôturer l'exercice budgétaire 2019, deux virements de crédits ont été effectués pour solder les opérations comptables entre le budget Structure et le budget traitement.

Ces virements de crédits, en section de fonctionnement, sont détaillés ci-après :

1/ 1^{er} virement de crédit

Dépenses : Compte 022 (dépenses imprévues)	- 100 000 €
Chapitre 67 Compte 6718	<u>+ 100 000 €</u>
Total	0 €

2/ 2^{ème} virement de crédit

Dépenses : Compte 022 (dépenses imprévues)	- 30 000 €
Chapitre 66 Compte 66112	<u>+ 30 000 €</u>
Total	0 €

La séance est levée à 12h00

Le secrétaire de séance
Alain BLOT

Le Président du SMITED,
Jacques DIEUMEGARD